

## FISCALITÉ

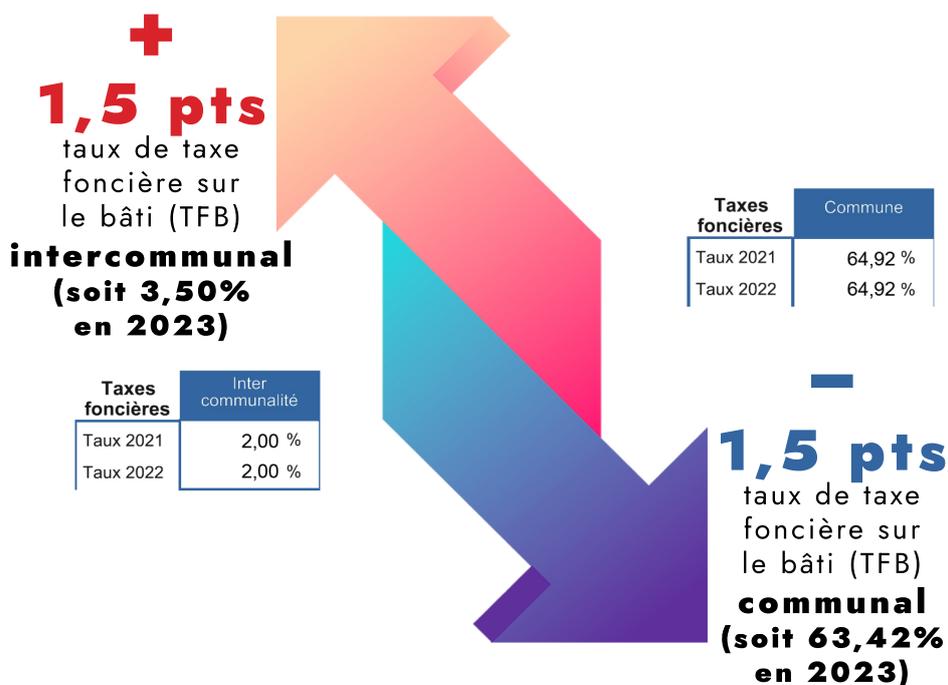
Dans toutes les communes de France, la préparation des budgets 2023 s'est déroulée dans le contexte incertain que nous connaissons tous. Si de nombreuses collectivités, confrontées à des augmentations de leurs charges, ont fait le choix de les répercuter sur les contribuables, **ce n'est pas le cas de Vic-Fezensac.**

En effet, malgré les incertitudes auxquelles est confrontée la commune, les élus vicois sont aussi parfaitement conscients des difficultés que l'augmentation automatique des bases d'imposition (+7,1%) et plus généralement l'inflation génèrent pour la population.

Aussi, dès 2023, la mairie de Vic-Fezensac prend ses responsabilités et met en place un mécanisme d'**amortisseur fiscal** pour l'ensemble des foyers vicois :

◆ non seulement les **taux d'imposition communaux n'augmenteront pas**

◆ mais en plus, **la mairie compensera la hausse du taux intercommunal** de taxe foncière sur le bâti.



### En 2024

Cette décision est la première étape d'une **trajectoire pluriannuelle vertueuse**, au bénéfice des vicois. Ainsi, en 2024, si la conjoncture ne se dégrade pas et que la bonne santé financière de la commune se confirme, les contribuables vicois pourront bénéficier d'une **baisse de leurs impôts fonciers locaux.**

Ce dispositif en deux étapes garantit l'équilibre indispensable entre l'exigence de qualité des services publics, la poursuite des efforts d'investissement pour la commune et l'accompagnement des habitants pendant cette période difficile.

**Dans le contexte actuel, la municipalité de Vic-Fezensac fait ainsi preuve de solidarité envers ses administrés, tout en maintenant le cap d'une gestion financière saine et efficiente.**